

La relative à sens conditionnel dans le latin archaïque, préclassique et classique

Bref plaidoyer pour la syntaxe historique

Nous commençons cette étude tout en précisant que, dans leur grande majorité, les grammaires et les histoires du latin n'abordent pas le problème des relatives à sens conditionnel. Les quelques grammaires qui accordent plusieurs lignes à ces relatives se limitent à fournir deux ou trois exemples de la période classique, sans y ajouter le moindre commentaire¹. Quant aux exemples empruntés à la période classique, ce sont généralement des relatives substantives, alors que la relative adjectivale à sens conditionnel est presque complètement ignorée. En plus, la tendance y est à considérer comme exclusif l'usage des mêmes modes et temps dans la relative substantive et dans la proposition qui la régit.

Extrêmement rares sont les grammaires à offrir un ou deux exemples empruntés à la période préclassique, mais non accompagnés de commentaires². A ce propos, nous désirons citer, à titre positif, la *Syntaxe historique* de A. Draeger, qui contient plusieurs exemples de relative à sens conditionnel de la période préclassique (aucun exemple cependant de la période archaïque!), mais qui est *tout aussi indifférente à l'approche théorique des types de relatives à sens conditionnel*, avec leur ancienneté, leurs modalités de construction, leur valeur stylistique, leur fréquence à différentes époques et dans les différents registres de la langue³.

1 Voir R. Methner, *Lateinische Syntax des Verbums*, Berlin 1914, par. 31, 67; O. Riemann, *Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique*, Paris 1935, 7.^e éd., 436; S. Sciuto, *Grammatica della lingua latina*, Torino 1967, 1094-1095.

2 Voir R. Kühner - C. Stegmann, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II - 2, Hannover 1971, par. 195, point 10, où il y a deux exemples; A. Ernout - Fr. Thomas, *Syntaxe latine*, Paris 1964, par. 335, 336, où il y a un seul exemple de l'époque préclassique.

3 *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, II - 4, Leipzig 1881, 2.^e ed., par. 493, 539-40.

Maintes grammaires descriptives des langues néo-latines ont ceci de commun qu'elles s'intéressent à la seule relative adjective, avec les deux sous-catégories: déterminatives et explicatives (ou accessoires), ces dernières sans bénéficier d'une présentation détaillée⁴. Soulignons qu'il est rare qu'on parle et, d'ailleurs, avec une large place faite à l'erreur, de la nature des relatives substantives et des relatives adjectives à sens conditionnel. Dans les classifications, les termes manquent parfois de précision. Tel est le cas de la syntaxe, par ailleurs remarquable, de S. Gili y Gaya, où la relative substantive est intégrée au chapitre «Subordinación adjetiva»⁵.

Quant aux grammaires historiques des langues romanes, celles-ci ne distinguent pas ordinairement les relatives selon des critères de sens et linguistiques⁶. Les histoires des langues romanes traitent généralement des différentes formes du pronom relatif, mais sans aborder la proposition relative⁷. D'un grand intérêt y aurait été sans doute une analyse portant sur le moment où font leur apparition les différents types de relative, sur l'évolution de leurs modalités de construction, sur les niveaux linguistiques de différents types de relative et de constructions de ceux-ci, etc.

Pour ce qui est de la proposition relative à sens conditionnel dans le latin, nous constatons que *l'apparition de celle-ci remonte aux temps les plus anciens*. En témoignent un exemple tiré des *Lois des rois étrusques*: «... Agnum marem caedito, C qui ceperit...» (V-e Loi)⁸, et cette formule simple, avec l'indicatif parfait, présente dans le même fragment de loi: «... et bouem caedito qui cepit aeris CC<C>».

Dans la *Loi des XII Tables* on rencontre différents types d'exemples:

- A) «proletario cui quis uolet uindex esto» (*Tab. I, 4*)⁹;
«At cui auro dentes iuncti escunt, ast im cum illo sepeliet uretne, se fraude esto.» (*Tab. X, p. 121*).

4 Voir M. Cârstea, *Gramatica practicã a limbii italiene*, Bucarest 1980, 299-303, etc.

5 *Curso superior de sintaxis española*, Barcelona 1967, par. 230, 303.

6 Voir Fr. De B. Moll, *Gramática histórica catalana*, Madrid 1952, par. 553-67, 379-87.

7 Voir, par ex., R. Lapesa, *Historia de la lengua española*, Madrid 1968, 7.^e éd.

8 Texte cité d'après V. Pisani, *Testi latini, arcaici e volgari*, Torino 1950, 40-41.

9 Exemple cité d'après V. Pisani (l'édition ci-dessus). Les exemples suivants tirés de la *Loi des XII Tables* sont empruntés à l'édition de V. Pisani, *op. cit.*, et à A. Ernout, *Recueil de textes latins archaïques*, Paris 1938. L'édition de V. Pisani, ainsi que

- B) «*Cui testimonium defuerit, is tertiis diebus ob portum obuagulatum ito*» (Tab. II, p. 117).

Ces types d'exemples, à savoir *A* et *B*, ont sans doute un trait commun: ce sont des relatives substantives¹⁰ (de même les exemples tirés des *Lois des rois étrusques*). Ce qui distingue cependant les deux types, c'est que le type *B* comporte, à titre de corrélatif, l'adjectif-pronom anaphorique *is*, en fait le plus ancien et le plus complexe corrélatif des propositions relatives. Notons aussi, dans ce dernier exemple, la présence du datif possessif et de l'optatif parfait.

Dans la *Loi des XII Tables* on remarque l'emploi de l'indéfini *quis*, propre à la forme linguistique archaïsante des textes.

La question qui se pose est celle-ci: ces propositions (tirées des *Lois des rois étrusques* et de la *Loi des XII Tables*) sont-elles effectivement des relatives à sens conditionnel? Là intervient, naturellement, l'analyse du sens des phrases en question, puis, la constatation que *quis* est bien le relatif indéfini spécifique des relatives substantives. *Quis* alterne dans ces textes avec *qui* à valeur générale indéfinie. L'un et l'autre sont utilisés pour des sujets indéfinis. En plus, l'emploi de certains modes et temps dans la relative, par rapport à ceux de la proposition régissante, contribue également à définir la nature de ces relatives.

On éclaircit encore mieux la nature de ces relatives si on les compare aux conditionnelles proprement dites. Voici, à ce propos, le premier exemple que nous avons tiré de la *Loi des XII Tables*:

«*quis uolet, uindex esto*» (Tab. I, 4), par rapport à:

«*Si uolet, maiore uincito*» (Tab. III, 3, p. 117);

«*Si uolet, suo uiuito*» (Tab. III, 4, p. 117);

«*Si uolet, plus dato*» (Tab. III, 4, p. 117);

«*Si nolet, arceram ne sternito*» (Tab. I, 3, p. 114).

Enfin, voici le troisième exemple de relative à sens conditionnel, tiré de la *Loi des XII Tables* (cité par nous supra):

«*Cui... testimonium defuerit, is obuagulatum ito*» (Tab. II), comparé à:

celle de A. Ernout s'appuyent sur l'édition de Th. Mommsen, *Fontes iuris Romani antiqui*, Tübingen 1909, vol. 1.

¹⁰ Relative substantive dans l'acception de L. Guilbert - R. Lagane - G. Niobey, *Grand Larousse de la langue française*, tome VI, Paris 1977, 5019 («propositions qui n'ont pas d'antécédent explicite, ou dont l'antécédent est une proposition entière»).

«*Patronus si clienti fraudem fecerit, sacer esto*» (Tab. 8, p. 120).
 et à: «*Si iniuriam alteri faxsit, uiginti quinque aeris poenae sunt*»
 (Tab. 8, p. 120).
 de même qu'à: «*Si nox furtum faxsit, si im occisit, iure caesus esto*» (Tab. 8, 12, p. 120).

On y remarque tout d'abord, sur le plan logique, la présence d'un certain type de supposition, intimement liée à l'idée d'éventualité et au sujet indéfini. Sur le plan grammatical et lexical, on constate, dans les relatives et les subordonnées conditionnelles, l'emploi des mêmes formes modales et temporelles. Dans l'apodose des relatives et des conditionnelles est employé, sans exception, l'impératif futur. Notons aussi la manière commune, souvent même identique, de disposition des mots dans la conditionnelle et la relative (conjonctif + groupe verbal, ou, simplement, verbe).

Un trait intéressant des subordonnées conditionnelles à cette époque c'est l'absence fréquente du sujet indéfini, indiqué seulement par la troisième personne du singulier du verbe.

Ajoutons encore que la subordonnée conditionnelle se trouve, assez souvent, en alternance avec la relative à sens conditionnel, dans la même phrase. Voilà, à ce propos, l'exemple cité au point A :

«*At cui auro dentes iuncti escunt, ast im cum illo sepeliet uretue se fraude esto.*» (Tab. 10, p. 121).

Voir aussi Tab. 3, 4.

Quant aux modalités de construction de la relative substantive à sens conditionnel, aussi bien que de la subordonnée conditionnelle, à l'époque archaïque, notons la haute fréquence d'emploi du présent de l'indicatif à valeur de futur, de l'optatif présent, du futur simple et de l'optatif parfait (ce dernier, pour marquer l'aspect, et non pas le temps).

Cependant il est impossible d'établir une proportion exacte des emplois des modes et des temps dans ces types de propositions, en raison des différences qui existent entre les principales éditions des *Lois des rois étrusques* et de la *Loi des XII Tables*. Néanmoins, en raison des attestations existantes et, probablement, en accord avec la réalité linguistique de ce temps-là, on peut affirmer que la subordonnée conditionnelle est bien plus fréquente, à l'époque archaïque, que ne l'est la relative substantive¹¹. Il nous faut égale-

11 Pour la haute fréquence de la conditionnelle dans la *Loi des 12 Tables*, voir R. Iordache, *Remarques sur les raisons de la conservation de la conjonction latine «si» dans les langues romanes*, dans «Linguistica», 28, Ljubljana 1988, 36.

ment souligner que *la relative substantive (affirmative et négative) bénéficié en réalité des mêmes modalités de construction que la subordonnée conditionnelle, dont les plus anciennes sont le présent de l'indicatif, l'optatif présent et le parfait de l'indicatif.*

Une autre preuve de la ressemblance entre les relatives substantives à sens conditionnel et les subordonnées conditionnelles c'est l'apparition, probablement à la fin de l'époque archaïque (voir Caton, *Agr.*, 141, 4), de l'indéfini *si quis*, pour introduire des relatives de ce type (le sens du pronom *si quis* glisse, par ailleurs, bientôt vers celui de *quisquis*).

La relative substantive à sens conditionnel nous apparaît bien constituée à l'époque. D'ailleurs les textes juridiques du genre sacré et les textes religieux proprement dits réclamaient la relative substantive à sens conditionnel. En plus, celle-ci s'était déjà acquis un statut de séquence quasi littéraire. L'emploi de l'optatif et du datif de possession (dans plusieurs exemples), les tournures élégantes où la relative constitue le sujet du verbe principal, l'organisation fréquemment symétrique (parfois rythmique) de certaines séquences [*la relative* = pronom indéfini ... + complément, ou attribut + verbe-prédicat, ou verbe-copule, *la proposition régissante* = (sujet)... + complément, ou attribut + verbe-prédicat, ou verbe-copule], la formation d'allitérations, par contact ou à distance (voir les exemples cités: «uolet uindex» etc.), la présence de l'adnomination (voir *Tabulae*, I, 4: «cui quis»), etc., voilà autant de preuves en ce sens.

Voici encore un exemple de relative substantive à sens conditionnel de l'époque archaïque (texte épigraphique découvert en Apulie, difficile à dater):

«sei quis aruorsu hac faxit, in ium/ *quis uolet* pro ioudicatod.../
manum iniect[i]o estod», lignes 4-6¹².

Le fragment fait partie d'une loi sacrée, destinée à protéger une *lucus* contre les profanations. Ce texte présente une tournure lourde, à sujet différent dans la régissante par rapport à la relative. De telles formulations conféraient cependant au texte *plus de gravité, soulignant le type et l'importance du châtement*. Voici, en ce

12 Le texte est pris au *Corpus Inscriptionum Latinarum*, I-2, Berlin 1918, 2.^e éd., no 401, 410. Pour ce qui est de la formule de la régissante, voir la *Loi des XII Tables*, III, 2, 117: «Post deinde manus iniectio esto». Voir aussi, à ce propos, le commentaire de V. Pisani, *Testi latini, arcaici e volgari, op. cit.*, 18-19.

sens, un exemple cité par Cicéron (et remontant, très probablement, à l'époque archaïque):

«*Qui secus faxit, deus ipse uindex erit*» (*Leg. 2, 19*).

Voici une citation empruntée à la *Loi des 12 Tables*:

«*Morbus sonticus... aut status dies cum hoste... quid horum fuit uitium iudici arbitroue reoue, eo dies diffensus esto*» (*Tab. 2, p. 116*).

De telles tournures lourdes, à sujet différent dans la relative par rapport à la principale, cette dernière ayant comme sujet des noms tels: *deus, praetor, uindex*, ou indiquant le type de châtement, constituent, très probablement, *le plus ancien type de relative substantive*.

Cf. les exemples suivants tirés de la *Loi des XII Tables*:

- «*Si pater filium ter uenum duit, filius a patre liber esto*» (*Tab. 4, p. 118*);
- «*Si iniuriam faxsit, uiginti quinque poenae sunt*» (*Tab. 8, 4*).

Les types plus nouveaux de relative substantive sont les suivants:

- A) La relative substantive joue le rôle de sujet, ou d'objet, auprès du verbe régressant (voir les exemples cités page 2, A);
- B) Le conjonctif est repris par un démonstratif dans la proposition principale (voir l'exemple cité page 3, B).

Pour la relative adjective à sens conditionnel il n'existe pas d'attestations à l'époque archaïque. Evidemment, nous nous rapportons à la relative adjective d'identification, et non pas à la relative qualificative (pour ces deux types de relative adjective, voir la discussion *infra*).

La relative substantive, particulièrement convaincante, parfois-même élégante, *rendait probablement inutile, dans les textes juridiques et religieux, l'emploi de la relative adjective*. Cependant nous pensons que la relative adjective d'identification existait déjà à l'époque - à en juger, entre autres, d'après sa large utilisation à l'époque préclassique. La relative adjective à sens conditionnel est présente chez Homère¹³.

¹³ Sur cette question, voir F. Vant-Stef, *Sintaxa structurală a limbii vechi grecesti*, Bucarest 1981, 402.

Quelle est la situation de la relative à sens conditionnel dans les *textes épigraphiques de l'époque préclassique*?

Voici une série d'exemples tirés de différents lois, dans l'ordre chronologique de la rédaction des textes en question:

— fragment du *Senatusconsultum de Bacchanalibus* (le texte appartient à l'année 186 av. n. è.):

«De Bacchanalibus, *quei foederatei esent*, ita exdeicendum censuere», lignes 2-3¹⁴,

— fragments de *Tabula Bantina* (la loi date de l'époque des Gracques):

a) «*[Quei ex h(ace) l(ege) non iourauerit, is magistratum imperiumue nei petito neiu gerito...*», fr. 20¹⁵.

b) «*[Quei senator est eritue inue senatu sententi] am deixerit post hance legem rogatam, eis... [... i] curanto apud quaestorem ad aerarium ...*», fr. 23-24¹⁶;

— fragments de *Lex Repetundarum* (composée entre 123 et 122 av. n. è.):

a) «*Quei ex hance lege quaeret, darei solui iuserit, id quaestor/...ri*¹⁷ oportebit». *Tab. E*, l. 25-26¹⁸;

b) «*sei is praetor quei ex hance lege quaeri[t]...*», *Tab. E*, l. 28¹⁹;

c) «*praetor quei ex hance lege quaeret...*», *Tab. E*, l. 31²⁰.

Enfin, un fragment complet et pareil aux exemples cités précédemment et surtout à celui présenté sous a:

d) «*[quei] / pequniam ex hance lege, / quei ex hance lege quaeret, darei solui iuserit, id quaestor... dato soluitoque*», n. 69²¹

Voici un fragment de *Sententia Minuciorum de finibus Genuatium et Veturiorum* (année 117 av. J. Chr.):

14 Texte cité d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, n. 581, 437; voir aussi A. Ernout, *Recueil des textes latins archaïques*, *op. cit.*, 59, lignes 1-2.

15 Cité d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, n. 582, 440.

16 Fragment cité d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, n. 582, 440. ou d'après A. Ernout, *Recueil des textes latins archaïques*, *op. cit.*, 86, sq., 20, 4.

Sur le désaccord entre le singulier «senator... deixerit» et le pluriel du démonstratif *eis*, voir déjà A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, II-4, *op. cit.*, par. 493, point c, 540.

17 Lacune et fin de mot incomplet.

18 Texte cité d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, n. 583, 445.

19 Lacune dans le texte, fragment cité d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, n. 583, 445.

20 Lacune dans le texte, fragment cité d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, n. 583, 445.

21 Cité d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, n. 583, 451.

«*quei eorum de maiore parte Langensium Veiturium sententia ita non parebit, is eum agrum nei habeto niue fruimino*», lignes 31-32²².

Notons tout d'abord la variation des modes et des temps dans ces textes. Ensuite, les inscriptions de cette époque sont révélateures du *large emploi de la relative adjective* (relative à antécédent exprimé). La relative substantive y est elle aussi présente. Malgré les nombreuses fautes de langue existantes dans ces textes et en dépit du latin peu littéraire, on constate pourtant l'apparition de la tournure élégante où la relative substantive remplit le rôle de sujet auprès du verbe régissant (voir le dernier exemple cité, de *Sententia Minuciorum*, et aussi l'exemple *a* de *Tabula Bantina*).

Dans les textes des poètes et des prosateurs de l'époque préclassique (textes à caractère plus ou moins littéraire), la relative à sens conditionnel est particulièrement fréquente. C'est surtout la relative adjective qu'on rencontre, la relative substantive étant assez rare.

Voici des exemples de *relative adjective construite avec l'indicatif*:

- «... *ui(ri) uino (moderari) solent, Qui quidem probi sunt.*», Plaute, *Truc.*, 831-32²³.
- «*Nam ego illum perisse dico, quoi quidem periit pudor.*», Plaute, *Bacch.*, 485.
- «*Insanit hic quidem, qui ipse male dicit sibi.*», Plaute, *Men.*, 309.
- «*Summe ego homo miser, qui nusquam bene queo quiescere?*», Plaute, *Merc.*, 588.
- «*Di te eradicent, Syre, qui me hinc extrudis!*», Térence, *Heaut.*, 589.

Voici des exemples de *relative adjective construite avec le subjonctif*:

22 Fragment cité d'après *C.I.L.*, I-2, *o.c.*, n.º 584, p. 453.

23 Les exemples tirés de Plaute pour cette étude sont cités d'après l'édition d'A. Ernout, *Plaute, Comédies*, tomes I-VII, Paris 1961-72 et d'après W. M. Lindsay, *T. Macci Plauti comoediae*, Tomes I-II, Oxford 1903.

- «*Tu erras, quae quidem expectes unum*», Plaute, *Most.*, 188.
- «... Nam hercle *nemo* posset...
Qui haberet qui pararet alium (seruum), hunc perpeti», Tér.,
Eun., 487-88²⁴.

Voir également Térences, *Heaut.*, 1011, etc..

Notons que le sens conditionnel de la relative interfère fréquemment avec un sens causal, comme il ressort des exemples déjà cités — Plaute, *Men.*, 309; Plaute, *Merc.*, 588; *Most.*, 188, et d'autres encore (Plaute, *Capt.*, 701-2, etc.).

Les relatives adjectives à sens conditionnel-causal sont très fréquentes. La relative adjective à sens conditionnel est, assurément, plus ancienne que la relative adjective à sens causal. Si, pour la période archaïque, on manque également d'attestations de relative adjective à sens causal, on sait cependant que l'idée de cause, plus abstraite que celle de condition, est aussi plus récente. D'ailleurs la subordonnée conditionnelle est plus ancienne que la subordonnée causale²⁵. On peut également ajouter que l'idée de cause, aussi bien que l'idée de concession ne sont que des dérivations de l'idée de comparaison-condition.

Moins fréquentes sont les relatives à sens conditionnel-concessif. Elles sont construites autant avec l'indicatif qu'avec le subjonctif:

- «... *negabon* uelle me, modo
Qui sum pollicitus ducere? ...», Térence, *Andr.*, 612-13.
- «... *Tun te expurges* mihi,
qui facinus tantum tamque indignum feceris?», Plaute, *Mil. gl.*,
497-98.

Les relatives adjectives à sens conditionnel (avec ou sans adjonction d'un sens causal, ou concessif) sont au fond des *relatives restrictives*²⁶. Les grammairiens apprécient en général qu'il y a une

24 Les exemples de Térence sont cités d'après l'édition de J. Marouzeau, *Térence, Comédies*, Tomes I-II, Paris 1942-1947; M. Chambry, *Térence, Comédies*, Tomes I-II, Paris 1932 et d'après l'édition d'A. Fleckeisen, *Terentius-Comoediae*, Leipzig 1905.

25 Voir, à ce sujet, R. Iordache, *Remarques sur les raisons de la conservation de la conjonction latine «si» dans les langues romanes*, o.c., p. 39 et note 26, etc.

26 A l'endroit de la relative adjective à sens conditionnel en français, voir Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*, II, Genève 1965, par 152, pp. 250-51.

Voici une interprétation bien plus ancienne de la relative adjective à sens conditionnel du latin: «Le latin (s.-ent.: classique) met au subjonctif les propositions

seule catégorie de relatives adjectives à sens conditionnel, qu'ils appellent, d'habitude, «relatives circonstancielle» (ou «explicatives»).

Etant donné cependant les traits spécifiques des restrictives circonstancielle latines et l'extraordinaire expressivité artistique de la langue latine, autant dans le registre cultivé que dans le populaire, par rapport aux langues romanes, par rapport également à d'autres langues indo-européennes, anciennes ou nouvelles, et, en conséquence, l'emploi de l'indicatif qualificatif, ou du subjonctif qualificatif, pour marquer une caractérisation (et, en même temps, une identification d'ordre supérieur) d'une personne, ou d'un groupe de personnes déjà connues (des noms propres, ou communs déjà discutés), nous préférons nommer cette catégorie de restrictives «*restrictives qualificatives*», ou «*restrictives de caractérisation*»²⁷.

Comme il ressort des exemples cités, à l'époque préclassique, les relatives adjectives de cette catégorie se construisent avec l'indicatif qualificatif (voir Plaute, *Men.*, 309; *Merc.*, 588; Térence, *Andr.*, 612-13; *Heaut.*, 589, etc.), aussi bien qu'avec le subjonctif qualificatif (voir Plaute, *Most.*, 188, *Mil. gl.*, 497-98, etc.). A l'époque classique, on voit s'étendre le subjonctif. Les temps utilisés ordinairement, dans la relative qualificative circonstancielle à sens conditionnel, sont, à l'époque préclassique, le présent et le parfait.

Précisons que le subjonctif qualificatif correspond en général à l'optatif potentiel et, moins souvent, au subjonctif de volition des propositions principales indépendantes. L'indicatif de caractérisation (ou qualificatif), employé dans des contextes identiques, comporte les mêmes valeurs modales que le subjonctif qualificatif.

A l'époque préclassique et également après, l'indicatif qualificatif, ainsi que le subjonctif qualificatif sont généralement accompagnés du ton exclamatif de la proposition régissante et des mots «de sélection» (des mots *restrictifs* et *qualificatifs*) de différentes

relatives qui servent à restreindre une affirmation à une certaine catégorie de personnes ou d'objets, répondant à telle ou telle condition, voir Tite-Live, 26, 33,14; «quod senatus iuratus, maxima pars censent, qui adsient.» (= en ne considérant que les sénateurs qui répondront à cette condition, d'être présents). O. Riemann. *Remarques sur la langue de Tite-Live*, XXVI-XXX, Paris 1888, point 137, p. 479.

Voir aussi On. Tescari, *Sintassi latina*, Torino 1957, par. 486, p. 282.

27 Pour la définition des relatives qualificatives et leurs modalités de construction dans le latin préclassique et classique, voir R. Iordache, *Relatives causales, ou Relatives consécutives? Bref plaidoyer pour la syntaxe historique*, dans «Commentationes philologicae in honorem P. Julio Campos», Salamanca 1977, pp. 253-279.

catégories, tels certains adverbes (*quidem*, *praesertim*, etc.), le pronom intensif, le pronom d'identité, *juxtaposés au conjonctif relatif*, ou de diverses catégories de mots se trouvant dans la régissante (des noms: *uir*, *homo*, *mulier*, etc.; des pronoms démonstratifs, y compris le pronom d'identité, des adjectifs qualificatifs, tel *talis*, différents adverbes: *quidem*, *quippe*, *praesertim*, etc.; particules invariables intensives: *-met*, *-te*, *-pte*) et qui, tout en remplissant différentes fonctions syntaxiques au niveau de la régissante, ont le rôle important de mettre en relief le nom déterminé par le conjonctif relatif²⁸.

Souvent il s'agit de *restrictives conditionnelles d'identification* (de simple identification). *Cette catégorie de restrictives est, sans doute, beaucoup plus ancienne que celle des qualificatives.*

La restrictive d'identification est indiquée, dans les textes, tout d'abord, par le sens général de la phrase, parfois du paragraphe en question, ensuite par des mots restrictifs (*modo*, etc.), par des antécédents à *sens plus ou moins indéfini* (conformément à leur nature et à un certain contexte), tels *is*, *omnes*, *multi*, *nemo*, *nihil*, *quis?* (dans des interrogations oratoires), *omnis uir (ciuis)*, *quis homo (magistratus)*, *homo*, *uir*, (*maxima*, *minima*, etc.) *pars.*, etc., également par l'antécédent zéro, par l'emploi de certains modes, à savoir: l'indicatif et l'optatif d'éventualité, en parfait accord avec l'emploi des temps verbaux spécifiques de l'idée d'identification. Par exemple:

«Vigilare decet *hominem qui uolt* sua temperi conficere officia»,
Plaute, *Rud.*, 921.

Cf. Pétrone: «Sed *mulier quae mulier* miluinum genus», 42, 7.

On peut affirmer que les comédies de l'époque préclassique abondent en restrictives d'identification, construites d'habitude avec l'indicatif, voir l'exemple cité —Plaute, *Truc.*, 831-32; voir également Plaute, *Trin.*, 551-52; voir Térence, *Phorm.*, 330-31, *ibid.*, 383; *ibid.*, 742-43, etc.

Pour l'emploi de l'optatif, voir l'exemple cité —Térence, *Eun.*, 487-88, etc. Cf. Cicerón, *Tusc.* 5, 20 (exemple à antécédent zéro):

28 En ce qui concerne l'importance du ton exclamatif de la régissante pour l'idée de qualification et relativement à ces mots «de sélection», voir R. Iordache, *Relatives causales, ou Relatives consécutives?*, o.c., pp. 262-72.

«nam Xerxes quidem refertus omnibus praemiis donisque fortunae, non equitatu, non pedestribus copiis... contentus, *praemium proposuit, qui inuenisset nouam uoluptatem*».

Voir un exemple du même type à la fin du paragraphe qu'on vient de mentionner —Cicéron, *Tusc.*, 5, 20.

Pour des exemples de restrictives d'identification, voir également Cicéron, *Rep.*, 2, 17, 31, etc.; Ovide, *Hér.*, 16, v. 7-8; Tacite, *Ann.*, 3, 33, 1, etc.

Les frontières entre les restrictives d'identification et les restrictives de présentation (ces dernières —construites avec l'indicatif— et appelées, dans la plupart des grammaires du latin, relatives déterminatives, du type: «*Quisnam hic adulescens est qui intuitur nos?*», Térence, *Heaut.*, 403) sont parfois difficiles à tracer.

D'après nous, les critères pour différencier ces deux catégories sont les suivants:

- L'existence obligatoire du sens conditionnel de la relative d'identification, par rapport au prédicat régissant (qui indique le résultat de l'accomplissement de l'action de la relative).
- Au sens conditionnel de la relative d'identification s'ajoute fréquemment un sens causal, et, assez souvent, un sens concessif, des sens inexistant dans le cas de la relative de présentation (la restrictive qualificative à sens conditionnel peut également s'attribuer un sens causal, ou concessif).
- Les autres marques de la relative d'identification, dont nous avons parlé supra. Certaines de ces marques: la présence de l'antécédent; les mots restrictifs, ne sont pas obligatoires.

Pour clôturer ce paragraphe sur les relatives adjectives de l'époque préclassique, nous désirons souligner certains aspects sur le plan stylistique:

- La haute fréquence de l'antécédent zéro chez les grands écrivains de cette époque (il s'agit de la relative d'identification). Par exemple: «*Quid, non obsecro/quem semper te esse dictitasti?*», Térence, *Phorm.* 742-43.

Voir également Térence, *Phorm.*, 330-31; etc.

- La préférence marquée des écrivains de cette époque pour les allitérations, pour les exclamations et les interrogations oratoires. Nous nous rapportons à la relative d'identification, aussi bien qu'à la relative qualificative (v. Térence, *Hec.* 459-60, etc.).

La relative substantive est présente aussi dans les textes des poètes et des prosateurs de l'époque préclassique. Dans les comédies de Plaute, les relatives substantives se succèdent parfois dans le même passage, dans une relation de coordination adversative:

«NI.: Euge litteras minutas! CH.: *Qui quidem uideat parum. Verum qui satis uideat*, grandes satis sunt...», *Bacch.* 991-92.

En voici d'autres exemples de Plaute et de Cécilius Statius:

- «*Qui emisset, eius essetne ea pecunia?*», Plaute, *Trin.* 178.
- ... *deum qui non summum putet*,
Aut stultum aut rerum esse inperitum existumem», Cécilius Statius, v. 259-60²⁹.

Il nous faut aussi remarquer que les relatives substantives de l'époque préclassique comportent souvent un sens conditionnel-causal (voir, par exemple, Plaute, *Bacch.* 992; *Trin.* 178, etc.) ou, parfois, un sens conditionnel-concessif (voir Térence, *Heaut.* 204, voir infra Terence, *Hec.*, 742, etc.) — une des preuves de l'évolution des relatives substantives à cette époque.

Les textes littéraires de cette époque ne manquent pas de tournures élégantes, où la relative substantive remplit le rôle de sujet du prédicat régissant. En voici un exemple de Térence:

«*nam qui post factam iniuriam se expurget, parum mi prosit.*»
Hec., 742.

A remarquer, dans le dernier exemple, la présence du même mode et temps dans la relative et sa régissante et, en plus, l'emploi de l'optatif présent, ce qui témoigne de l'évolution des séquences concernées vers une tournure aussi prétentieuse que possible. L'indicatif présent était tout à fait normal dans cette phrase.

Parfois on emploie, dans la relative substantive, le parfait du subjonctif — qui indique l'aspect, et non pas le temps. Voir, par exemple: «*Quod qui rescierint, culpent*», Térence, *Eun.* 387. Voir également Térence, *Ad.* 55-56, etc.

Soulignons que les tournures élégantes appartiennent, en général, aux textes littéraires. Pour les textes épigraphiques de l'époque préclassique, le schéma de l'emploi des modes et des temps dans la relative substantive à rôle de sujet, par rapport à sa principale, est le suivant:

29 D'après l'édition d'O. Ribbeck, *Comicorum Latinorum reliquiae*, Leipzig 1855.

<i>Relative</i>	<i>Régissante</i>
– indicatif présent, ou futur (simple, ou antérieur)	impératif futur (forme courante);
– subjonctif présent, ou parfait (à valeur d'optatif)	indicatif futur simple – rarement.

Dans le cadre de la relative substantive à sens conditionnel on rencontre, à l'époque préclassique, avec une assez haute fréquence, un type particulier *qui ne remplit pas*, par rapport au prédicat régissant, *le rôle de sujet ou d'objet*. En voici un exemple tiré de Plaute:

«Et illa illum contra (amat): qui est amor cultu optumus»
Mil. gl. 101.

Des tours équivalents se retrouvent en italien (à toutes les époques), en allemand (de même), en anglais (du XIV^e au XVI^e siècle), dans les langues celtiques et slaves, en grec, en indo-iranien, etc., et, bien sûr, en français aussi³⁰. Ces séquences sont apparues indépendamment de l'existence d'un modèle latin.

L'explication acceptée aujourd'hui est celle de l'anacoluthie, explication proposée par J. Vendryes³¹. Celui-ci indiquait aussi la présence de ces tours *dans la langue courante*, chez différents peuples, à des époques variées³².

En reprenant la discussion sur ces tours, nous désirons ajouter les remarques suivantes:

1. Le procédé est spécifique de la période conditionnelle proprement dite (en latin et en d'autres langues indo-européennes aussi). Voir, par exemple:

«...Eia! *Sudabis satis*,
Si cum illo inceptas homine; *ea eloquentia est.*», Térence, *Phorm.*
628-29

30 Voir L. Guilbert - R. Lagane - G. Niobey, *Grand Larousse de la langue française*, tome VI, *o.c.*, p. 5028.

31 J. Vendryes, *Sur un emploi du relatif: le relatif prégnant*, dans «Bulletin de la Société de linguistique de Paris», XLIV, Paris 1947-48, pp. 21-41.

32 Voir J. Vendryes, *o.c.*, p. 41.

On observe que l'idée de l'apodose est reprise dans une autre principale, à sens plus général (apodose numéro deux).

A partir de telles citations, on peut aussi comprendre la manière dont on a formé la phrase du «relatif prégnant» (comme le nomme J. Vendryes). On a donc supprimé l'apodose normale (numéro un) et on a gardé l'apodose numéro deux, bien plus frappante par sa concision et son sens général. Voir aussi Térence, *Heaut.*, 668-9, *Phorm.* 1040-42, etc.

2. S'il est vrai que certaines phrases comportant le relatif prégnant appartiennent au latin populaire (voir l'exemple cité Plaute, *Mil.*, 101; pour ce qui est de cet exemple, notons, entre autres, la présence de l'idée principale dans la proposition relative et vice versa, contrairement au normes du latin cultivé), on découvre cependant que de telles séquences font souvent leur apparition dans les textes littéraires, en premier lieu dans les textes historico-moralisateurs et politiques.

Voici un exemple tiré d'Ennius:

«Ea libertas est, qui pectus purum et firmum gestitat», *Phoenix*, fr. 2, v. 302³³

Voir encore:

«Em ista uirtus est, ...qui malum fert fortiter», Plaute, *As.* 323.

Dans les exemples que nous venons de signaler, les séquences en question sont contenues en un seul vers; l'antéposition de la régissante, la présence du verbe *esse* dans les régissantes (parfois aussi dans les relatives), l'emploi du présent de l'indicatif autant dans la principale que dans la relative, les impératifs syncopés tels que *em* conduisent à la réalisation de formules brèves et énergiques, particulièrement convaincantes. L'utilisation de mots archaïques, tel le verbe *gestitare*, sépare le latin cultivé du latin parlé. Mais voici en entier le fragment d'Ennius (on y remarque le ton moralisateur, grandiloquent):

«Sed uirum uera uirtute uiuere animatum addecet
fortiterque innoxium stare aduersum aduersarios.
Ea libertas est, qui pectus purum et firmum gestitat:
aliae res obnoxiae nocte in obscura latent», *Phoenix*, fr. 2, 300-3.

33 D'après l'édition de Johannes Vahlen, *Ennianae poesis reliquiae*, Leipzig 1903, en accord avec V. Pisani, *Testi latini, arcaici e volgari, o.c.*, p. 80.

N'oublions pas non plus qu'Ennius offrait des modèles pour le contenu d'idées et la forme artistique de la poésie latine. J. Bayet nommait Ennius, à juste raison, «le premier législateur de la haute poésie romaine»³⁴.

Voici un autre passage de Térence. On constate que l'apodose prend la forme prétentive d'une interrogation oratoire placée également en première position:

«...An quicquam hodiest factum indignius?
Qui mihi, ubi ad uxores uentumst, tum fiunt senes!», *Phorm.*
 1009-10.

3. La motivation de la propagation et de la persistance du relatif prégnant chez différents peuples indo-européens, à des époques variées, nous semble être la tendance des locuteurs peu cultivés, aussi bien que des grands écrivains, à surestimer (pour eux-mêmes et surtout pour la public) les conclusions exprimées dans les apodoses. A remarquer, entre autres, l'exclamation qui accompagne l'apodose à haut degré de généralisation et, parfois, l'emploi de l'infinif exclamationnel dans cette apodose.

Le relatif prégnant est beaucoup employé à l'époque classique, voir Varron, *L. L.* 7, 93, Cicerón, *de Or.* 1, 95, *Fam.* 1, 9, 13, etc.

Abstraction faite des tours que l'on vient d'analyser, une question apparaît: dans quel registre de langue emploie-t-on plutôt la relative substantive par rapport à la relative adjective? La relative substantive (remplissant le rôle de sujet ou d'objet), antéposée à la régissante, assez proche de la parataxe (voir, par ailleurs, l'emploi du pronom *quis*, à l'origine-interrogatif, le sujet utilisé au singulier), sans antécédent et bien souvent sans corrélatif, avec des modes et des temps propres aux propositions principales, est largement préférée par les auteurs cultivés. Quant à la relative adjective, elle est présente aussi bien dans le latin populaire, que dans le latin cultivé.

Un autre aspect à prendre en compte c'est le fréquent remplacement de *quis* et *qui*, dans le latin populaire et familier, par l'indéfini *si quis* (écrit en un seul mot, ou en deux) et surtout par le groupe de *quisquis*, *quicumque*, *quiuus* et *quilibet*. Le résultat de cette substitution est le glissement des relatives conditionnelles vers

34 *Littérature latine*, Paris 1934, p. 86.

les variables concessives³⁵, car ce groupe de pronoms indéfinis (tout comme les adjectifs correspondants) diffèrent sous l'aspect du sens de *quis* et *qui*. Notons, à cette occasion, que les grammaires et les dictionnaires du latin n'observent guère les différences sémantico-syntaxiques entre *quis* et *qui*, d'une part, et *quisquis*, *quicumque*, etc., d'autre part. Beaucoup de grammaires des langues romanes confondent également les valeurs sémantico-syntaxiques de «qui» avec celles de «quiconque» («qui que ce soit qui», «quel que»).

Voici quelques exemples de remplacement de *quis* et *qui* par des pronoms signifiant «quiconque»:

- «*Siquaest* (uirgo) *habitor paullo*, pugilem esse aiunt...», Térence, *Eun.*, 315;
- «*Mag(istratus) quei-quomque comitia conciliumque habebit, eum*, sufragium ferre nei sinito [neue eum censor... in senatu] relinquit», *Tabula Bantina*, fr. 5³⁶, où on rencontre le corrélatif *eum* qui convient, en fait, pour *quis*, ou *qui* (à valeur d'indéfini). On remarque aussi l'inversion «magistratus quei-quomque», à la place du syntagme «quiquomque magistratus».

Comparer ce dernier exemple avec:

«*[Qu]ei ex h(ace) l(ege) non iourauerit, is magistratum imperium-ue nei petito neue gerito...*», *Tabula Bantina*, fr. 20³⁷.

Voir, dans le bas latin, l'inscription suivante:

«Duodeci(m) deos et Deana(m) et Iouem optumu(m) maximu(m) habeat iratos *quisquis hic mixerit aut...*»³⁸,

par rapport à:

«*abiat Venere... iratam qui hoc laesaerit*»³⁹.

35. Pour les «variables concessives» en français, introduites par «quel que» et autres conjonctifs de ce type, voir G. Le Bidois - R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, tome I, Paris 1968, par. 596, p. 334 sqq.

36. Texte cité d'après *C.I.L.*, I-2, o.c., n.° 582, p. 440.

37. Texte cité d'après *C.I.L.*, I-2, o.c., n.° 582, p. 440.

38. Inscription citée d'après *C.I.L.*, VI, 4-fasc. 1, Berlin 1894, n.° 29848, b.

39. Cité d'après *C.I.L.*, IV, Berlin 1871, n.° 538, p. 34.

Voici aussi un exemple de relative adjective introduite par *quicumque*, datant de la fin de l'époque préclassique:

«...in agri iugra singula L [HS n(ummos)... dar] e debeto ei, *quicumque id publicum fruendum redemptum conductumque habebit*», *Lex agraria*, fr. 25⁴⁰.

Une autre question apparaît: Quelle est la situation de la relative à sens conditionnel dans les dialectes osco-ombriens?

La relative substantive à sens conditionnel est fréquente dans les inscriptions osco-ombriens. Pour la relative adjective à sens conditionnel, il n'existe pas d'attestations.

Voici des exemples tirés des *Tabulae Iguinae* (dialecte ombrien):

«Sue muieto fust ete *pisi* arsir *andersesus*[t] disleralinsust, *Tab.*, I, a, 7⁴¹.

Il nous faut préciser que la I-re Table fait partie du groupe ancien de *Tables Iguvines*, remontant, selon G. Devoto, au III^e siècle av. n. è⁴².

Voici un exemple plus récent tiré des *Tables Iguvines*:

«*Poei* angla aseriato / *eest eso* tremnu serse arsferture ehuelto», *Tab.* VI a, 1-2.

Voici maintenant un exemple en dialecte osque, tiré du texte appelé *Tabula Bantina* (la version osque de la loi latine, dont nous avons déjà fait mention à la p. 195 de cette étude):

«*Pis* pocapi t post post exac comono *hafiest meddis* [...] *dat castrid loufir* / *en eituas factud pous...*», lignes 9-10⁴³.

Voici un autre exemple tiré de *Tabula Bantina*, où l'on constate la présence du corrélatif *izic* pour le pronom indéfini au datif: «*Piei* ex comono *pertemest izic* eizeic zicel [ei] / comono ni hipid», lignes 8-9.

40 Texte repris d'après *C.I.L.*, I-2, o.c., n.° 585, p. 459.

41 Tous les exemples tirés des *Tables Iguvines* sont cités d'après d'édition de V. Pisani, *Le lingue dell'Italia antica oltre il latino*, Torino 1964, 2^e éd.

42 G. Devoto, *Tabulae Iguinae*, Rome 1954, pp. 51-52. S'appuyant sur leur forme linguistique (voir V. Pisani, *Le lingue dell'Italia antica oltre il latino*, o.c., p. 129; voir, dans le même sens, V. Pisani, *Testi latini, arcaici e volgari*, o.c., p. 48., note pour le texte A 42), V. Pisani considère les *Tables Iguvines* bien plus anciennes.

43 Les exemples relevant du dialecte osque sont cités d'après V. Pisani, *Le lingue dell'Italia antica oltre il latino*, op. cit.

La relative substantive à sens conditionnel demeure pourtant assez rare dans les textes osco-ombriens, par rapport à la subordonnée conditionnelle introduite par svai (osque), et sue (ombrien) — équivalents du si latin — et par rapport à la proposition explicative conditionnelle introduite par pún (osque) et pune (ombrien) — équivalents de la conjonction latine cum⁴⁴.

La relative substantive est introduite également, dans les dialectes osco-ombriens, par le pronom indéfini *svepis* (ombrien) ou *suaepis* (osque) — équivalents du latin *siquis*. Il nous faut cependant préciser qu'il s'agit de «variables concessives».

Voici des exemples empruntés aux *Tables Iguvines*:

- «*svepis habe purtatulu pue meřs est...*», *I b*, ligne 18.
- «*inumek svepis heri / ezariaf antentu*», *IV*, lignes 26-27.

Voici des citations en *dialecte osque*:

- «*suaepis contrud exe(ic) fefacust auti comono hipust molto etan/to estud*», *Tabula Bantina*, lignes 11-12.
- «*suae pis pru meddixud altrei castrous auti eituas / zicolom dicust izic comono ni hipid...*», *Tabula Bantina*, lignes 13-14.

On remarque, dans la régissante, la présence du corrélatif *izic*, auquel aurait dû correspondre normalement le pronom *pis*.

La relative substantive est également introduite, en ombrien, par *pisi pumpe* (à rôle d'adjectif dans les textes ombriens), équivalent du latin *quicumque*:

«*ařfertur pisi pumpe / fust eikvasese atiięrier ere ri esune / ku-raia...*», *Tab. Iguu.*, *V a*, lignes 3-5.

Voir aussi *Tabulae Iguvinae*, *V a*, lignes 10-13:

«*ařfertur pisi pumpe / fust erek esunesku vepurus felsva / ařputra-ti fratru atiięriu prehubia /*».

Dans les deux derniers exemples de *Tabulae Iguvinae*, *V*, on remarque la présence du corrélatif *ere* (pronom démonstratif — correspondant au latin *is*).

Quelle est la situation de la relative à sens conditionnel, à l'époque classique?

44 Pour la fréquence des propositions explicatives conditionnelles introduites par *pún* et *pune* en osque et en ombrien, voir R. Iordache, ¿«Cum» temporal, o «cum» explicativo?, o *Sobre la procedencia y los principales valores de la conjunción «cum»*, dans *Helmantica* 30 (1979) 254-55.

Cicéron emploie beaucoup la relative à sens conditionnel, notamment la relative substantive. Celle-ci est introduite chez Cicéron par:

a) *Le pronom interrogatif-indéfini*, par exemple:

1. «*Quid? in motu et in statu corporis nihil inest, quod animaduertendum esse ipsa natura iudicet? quem ad modum quis ambulet, sedeat...?*», *Fin.*, 5, 47.
2. «*filiam quis habet, pecunia est opus; duas, maiore, pluris, maiore etiam*», *Parad.*, 44.

b) *Le relatif «qui» à valeur d'indéfini* (situation très fréquente):

1. «*Qui enim teneat causas rerum futurarum, idem necesse est omnia tenere, quae futura sint*», *De diu.* 1, 127.
2. «*Haec... qui uideat, nonne cogatur confiteri Deos esse?*», *Nat. deor.* 2, 12.
3. «*Qui uideret..., urbem captam diceret*», *Verr.* 4, 52

Les deux dernières citations mettent en évidence l'identité des formes modales et temporelles utilisées dans les relatives et les propositions principales. Voir également Cicéron, *Mil.* 82, etc.

Ajoutons que la relative substantive est employée notamment dans les discours et dans les écrits philosophiques de Cicéron. La relative substantive y est aussi introduite par l'indéfini *si quis*- voir la discussion infra.

D'autres grands prosateurs de l'époque classique utilisent fréquemment la relative substantive. En voici un exemple emprunté à Salluste (le fragment reproduit, plus ou moins exactement, un passage d'un discours de César):

«*qui aliter fecerit, senatum existumare eum contra rem publicam et salutem omnium facturum*», *Cat.* 51, 43.

Voici un exemple de César même:

«*Qui horum quid acerbissime crudelissimeque fecerat, is et uir et ciuis optimus habebatur*», *B. c.* 3, 32, a.

Pour l'emploi de *si quis* chez César, voir la discussion infra.

La relative substantive comporte souvent, tant à l'époque classique, qu'aux époques suivantes, un sens conditionnel-causal. Le sens conditionnel-concessif est moins fréquent. Pour le sens conditionnel-causal, voir Cicéron, *Mil.* 82; *Cato M.* 4, *Tusc.* 5, 76, etc.; cf. Pétrone, *Sat.* 45, 8, etc. Pour le sens conditionnel-concessif, voir Cicéron, *Fin.* 5, 47, etc.

Disons aussi qu'à partir de l'époque classique on voit se propager un type relativement récent de relative substantive. Ce type de relative admet le sujet au pluriel, à la place du singulier qui représentait la forme correcte pour des sujets indéfinis (voir déjà Térence, *Eun.*, 387 — exemple cité; voir également Térence, *Hec.*, 459-60). Voir, par exemple:

— *Qui autem omnia bona a se ipsis petunt, iis nihil potest malum uideri...*», Cicéron, *Cato M.* 4.

Voir également Cicéron, *Tusc.*, 3, 72, etc.

Le même phénomène apparaît chez César, Hirtius et d'autres écrivains de l'époque classique. Par exemple:

«*Qui ex his secuti non sunt, in desertorum ac perditorum numero ducuntur...*», César, *B.G.* 6, 23, 8.

Voir aussi César, *ibid.* 6, 23, 9. Voir Hirtius, *B.G.* 8, *Pr.*, 3.

Voir également, à l'époque suivante, Sénèque, *Ep.* 123, 14, etc.

Pour ce type de relative, dans le latin populaire de différentes époques, voir la discussion infra.

La relative adjective est aussi beaucoup utilisée à l'époque classique. La relative d'identification fait son apparition dans le registre cultivé, ainsi que dans le registre populaire (voir, par exemple, Cicéron, *Arch.* 10; les exemples déjà cités de Cicéron; Salluste, *Cat.* 1, 1; *Iug.* 4, 3; *ibid.* 85, 20; César, *B.G.* 6, 23, 7; Hirtius, *B.G.* 8, *Pr.*, 8; etc.), autant que la relative qualificative (Cicéron, *Verr.* 3, 95; *Tusc.* 5, 114, etc.; César, *B.G.* 5, 33, 1, etc.).

Sans doute, devons-nous aussi parler des *innovations stylistiques de Cicéron dans le domaine des relatives à sens conditionnel*.

Les principales innovations de Cicéron dans ce domaine sont les suivantes:

1. La réalisation de suites, parfois amples, des propositions relatives substantives, ou des relatives adjectives. Voir, par exemple:

«*Quod si est, qui uim fortunae, qui omnia humana, quae cuique accidere possunt, tolerabilia ducat, ...idemque, si nihil concupiscat, nulla eferatur animi inani uoluptate, quid est, cur is non beatus sit?*», Cicéron, *Tusc.*, 5, 17.

Voir également Cicéron, *Verr.*, 5, 112; *Fin.* 4, 40; *Tusc.*, 5, 88, etc.

2. La structuration de manière symétrique (assez souvent, l'emploi des mêmes modes et des mêmes temps dans les relatives et dans leurs régissantes) des périodes qui contiennent des relatives adjectives, ou des relatives substantives. Voir, par exemple:

«*Xerxes... praemium proposuit, qui inuenisset nouam uoluptatem; qua ipsa non fuit contentus; ...Nos uellem praemio elicere possemus, qui nobis aliquid attulisset, quo hoc firmiter crederemus*», Cicéron, *Tusc.*, 5, 20.

Notons aussi que l'antécédent zéro pour les relatives adjectives de ces deux périodes donne plus d'élégance artistique à ce passage. Observons également la présence des allitérations, par contact ou à distance.

Pour d'autres exemples de ce genre, voir Cicéron, *Arch.* 1; *ibid.* 12; *ibid.*, 15; *Cato M.*, 4; *Tusc.*, 4, 57; etc. Les symétries mettent généralement en évidence des antithèses ou des climaxes.

Les principales innovations stylistiques cicéroniennes seront adoptées par de nombreux écrivains (César, Apulée, etc.), mais en tout premier lieu par Sénèque le Philosophe (voir, par exemple, *Ben.* 3, 28, 5; *ibid.* 7, 21, 1; *Ep.* 123, 14 etc.). Pour l'influence de Cicéron sur César, voir *B.G.* 7, 19, 3, etc.

Quant à Salluste, celui-ci préfère l'asymétrie dans la structuration de ses périodes, voir, par exemple, *Iug.* 85, 9.

Un autre procédé stylistique présent chez les grands écrivains de l'époque classique c'est le placement de la relative substantive (d'habitude à rôle de sujet) en deuxième position (après sa régissante), ou son insertion dans la régissante, à fin de souligner, au point de vue sémantico-stylistique, le verbe ou l'expression verbale de la proposition principale. Le procédé est, par ailleurs, très ancien, voir les exemples tirés des *Lois des rois étrusques*. Voir en plus Plaute, *Rud.*, 1146.

Voici un exemple de César (fragment en style indirect):

«*Errare, si qui in bello omnes secundos rerum prouentus expectent*», *B.G.*, 7, 29, 3. Notons aussi, dans cette citation, l'emploi du pronom indéfini *si quis* au pluriel, à la place du singulier.

Voir aussi Cicéron:

«*...afficiebatur summo honore, quod eum non solum colebant qui aliquid percipere atque audire studebant, uerum etiam si qui forte simulabant*», *Arch.*, 6.

Cf. un fragment d'inscription de l'époque tardive:

«Duodeci(m) deos et Deana(m) et Iouem optumu(m) maximu(m) habeat iratos *quisquis hic mixerit* aut...», *C.I.L.*, VI, 4-fasc. 1, n.º 29848, b.

Disons que, dans ces derniers exemples, on retrouve les indéfinis *si quis* et *quisquis* à la place de *quis*, ou de *qui*. Une erreur de ces grands écrivains? Plutôt, un moyen lexical, pour marquer qu'il s'agit de relatives substantives, et non pas de relatives adjectives.

Cf., à l'époque suivante:

«*Errat, si quis existimat* seruitutem in totum hominem descendere», Sénèque, *Ben.*, 3, 20, 1.

La formulation: «*errat, si quis...*», est, d'ailleurs, assez répandue dans les textes philosophiques.

Pour la relative substantive intercalée dans la régissante, voir également Tacite, *Ann.*, 4, 35, 5, etc.

Nous ne pouvons pas finir cette étude, sans mettre en évidence certaines tendances qui s'amplifient toujours, dans *le latin populaire*, au cours des siècles.

I. Le large emploi de l'indicatif dans la relative adjective qualificative. Par exemple:

«...*nec mehercules sua culpa: ...sed liberti scelerati, qui omnia ad se fecerunt*», Pétrone, 38, 12-13.

II. L'emploi du pluriel à la place du singulier, pour des sujets indéfinis, dans le cadre de la relative substantive.

— «*Qui enim faciunt haec, odibiles sunt a Deo*», St. Clément, *Ep. ad Cor.*, 1, 35.

— «*Qui uos uincunt, aquam bibunt*», Elius Spartien, 7, 8.

III. Le fréquent remplacement de *qui* par *quisquis* et par d'autres indéfinis signifiant «quiconque». Par exemple:

— «...*quisquis nascitur illo signo, multa pecora habet...*», Pétrone, 39, 5.

— «*in libra (nascuntur) laniones et... quicumque aliquid expendant*», Pétrone, 39, 10.

On observe, en plus, dans cette dernière citation, l'usage erroné de *quicumque* au pluriel. Voir également les fragments d'inscriptions cités supra.

IV. Enfin, une tendance qui n'est pas contraire aux normes du latin cultivé: le placement de la relative substantive après le verbe régissant (et même après la proposition régissante).

Voir Pétrone, 39, 6 — exemple cité. Voir également Pétrone, 39, 7, etc.

Toutes ces directions d'évolution du latin vivant ont survécu dans les langues romanes.

Soulignons cependant que le latin populaire ne manque pas de formulations correctes et même, pleines de saveur. Par exemple:

- «et qui asinum non potest, stratum caedit», Pétrone, 45, 8.
- «quem amat, amat; quem non amat, non amat», Pétrone, 37, 8.

CONCLUSION

Dans le latin archaïque on rencontre fréquemment la relative substantive à sens conditionnel. Les exemples les plus anciens de relative substantive sont construits avec le présent de l'indicatif, le parfait de l'indicatif et l'optatif présent. Ils sont introduits par le pronom indéfini *quis*. Le type le plus ancien de relative substantive est représenté par des relatives ayant sujet propre, différent de celui de la principale; la relative est juxtaposée à la principale, sans lien syntaxique.

Nous pouvons aussi dire que la relative substantive à sens conditionnel avait déjà acquis, dans les textes juridiques et religieux, un statut de séquence quasi littéraire.

Pour la relative adjective à sens conditionnel il n'existe pas d'attestations à l'époque archaïque, ce qui n'exclut point son emploi probable en ces temps-là.

A l'époque préclassique, les attestations sont nombreuses, autant pour la relative substantive, que pour la relative adjective à sens conditionnel. La relative adjective qualificative est construite aussi bien avec l'indicatif qualificatif, qu'avec le subjonctif qualificatif. L'époque classique voit se répandre, dans ce type de relative, l'usage du subjonctif. La relative adjective d'identification utilise, à l'époque préclassique et aux époques suivantes, l'indicatif et l'optatif d'éventualité. Les deux catégories de relatives adjectives sont en usage aussi bien chez les auteurs cultivés que chez ceux qui sont influencés par le latin populaire.

La relative substantive à sens conditionnel, en usage notamment chez les auteurs cultivés, est introduite, à l'époque préclassique, par *qui* et, parfois, par *quis* (ce dernier, dans les textes archaïsants). A l'époque préclassique on voit se répandre l'emploi des tours élégants où la relative substantive remplit le rôle de sujet par rapport au verbe régissant et où la relative et sa principale utilisent les mêmes formes modales et temporelles. Nous signalons, par la même occasion, l'extension de l'usage du subjonctif (à valeur d'optatif) dans la relative substantive à sens conditionnel.

Les écrivains de l'époque classique emploient fréquemment la relative substantive (La relative adjectivale ne manque pas pour autant de leurs écrits). Il s'agit notamment de tours élégants où la relative substantive remplit le rôle de sujet auprès du verbe régissant et où la relative et sa principale sont construites avec des verbes utilisés au même mode et au même temps. La relative substantive est beaucoup employée dans les discours célèbres.

Outre l'indéfini *qui*, employé en général par les auteurs cultivés de l'époque classique, la relative substantive peut être introduite, dans le latin familier et populaire de l'époque classique (ainsi qu'à l'époque pré-classique et post classique) par l'indéfini *si quis* (écrit en deux mots ou en un seul mot), par *quisquis*, *quicumque*, *quiuvis* et *quilibet*. Précisons cependant que les propositions régies par ces pronoms (et par les adjectifs correspondants) sont plutôt des variables concessives que des variables conditionnelles.

A l'époque classique, on assiste également, surtout dans le latin populaire, mais aussi dans le latin cultivé, à la propagation d'un type relativement nouveau de relative substantive. Ce type de relative présente le sujet au pluriel, à la place du singulier qui était la forme correcte pour des sujets indéfinis.

Les époques suivantes continuent à faire emploi de la relative substantive, autant que de la relative adjectivale à sens conditionnel. La relative substantive, dans ses formules élégantes et compliquées, *demeure cependant le privilège des écrivains cultivés*. Les innovations stylistiques de Cicéron dans le domaine des relatives à sens conditionnel seront adoptées par de nombreux écrivains, en tout premier lieu par Sénèque le Philosophe.

ROXANA IORDACHE